



Pb suite a un avis de poursuites par huissier

Par **stequer**, le **04/02/2010** à **18:55**

Bonjour,
J'ai eu il y a quelque temps des soucis avec mon CPAM qui n'avait pas remboursé l'hôpital après renvoi du dossier je croyais que tout allait être réglé.
Malheureusement 5 mois après je reçois une lettre avis de poursuite par huissier je contacte ma CPAM qui me dit de contacter l'hôpital qui lui relance le tiers payant qui devrait cette fois-ci marcher.
N'ayant toujours pas de nouvelle je décide donc d'aller sur le site GPE pour consulter mon dossier et là quelques soucis.
1) impossible d'envoyer un mail (message d'erreur lorsque l'on clique sur leur icône)
2) lorsque je vais dans payer ça me met dossier terminer avec un acte > 49.
Étant informaticien et travaillant dans de la hotline je trouve inadmissible qu'un site de ce genre ne marche pas correctement (on dirait que le site n'a pas été terminé) !!!!!
De plus je voudrais savoir si des personnes savent ce que veut dire dossier terminer avec un acte > 49.
Désolé pour les fautes d'orthographe n'étant pas très fort en français je m'en excuse par avance.
En vous remerciant d'avance pour vos réponses.